

<b>Objet : RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE</b>	Secteur : Audit interne et gestion des risques
	Numéro : 3.0
	Date d'entrée en vigueur : 14 juin 2013. Révisée le 1 <sup>er</sup> novembre 2014, 2 novembre 2016.

## 1.0. Objectif et mission

Cette politique présente l'approche de Cogeco en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

Plusieurs des principes ou « piliers » qui sous-tendent cette politique figurent déjà parmi les principes fondamentaux cités dans le Code d'éthique de l'entreprise. Cette politique s'appuie sur ces importants principes afin d'encourager et soutenir une conduite des activités d'affaires de l'entreprise qui est conforme à l'éthique et socialement responsable, en plus de procurer une plus-value importante à nos actionnaires. En développant ces principes, Cogeco a tenu compte des trois dimensions de la RSE que sont les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Cette politique sur la responsabilité sociale d'entreprise permet à l'entreprise de développer, de renforcer et de promouvoir une culture de durabilité et de rentabilité concurrentielle dans toutes les unités d'affaires, conformément à la mission de la RSE :

Soutenir le développement durable au moyen de pratiques de gestion et d'exploitation responsables et éthiques. Nous nous efforçons de répondre aux attentes de nos parties prenantes en :

- Étant des protecteurs efficaces de l'environnement;
- Apportant une contribution positive aux collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons;
- Ajoutant une valeur importante pour nos actionnaires.

## 2.0. Champ d'application

Cette politique s'applique à tous les employés de Cogeco inc. ainsi qu'à toutes ses unités d'affaires (« Cogeco », « la Société » ou « nous »).

## 3.0. Principes

Les six principes fondamentaux ou piliers suivants guident les activités d'affaires de tous les employés de Cogeco:

### *1- Gérer notre empreinte environnementale*

Dans le cadre de nos activités et opérations, nous sommes soucieux de l'environnement. Bien que l'on reconnaisse que nos activités et opérations laissent une empreinte environnementale moins importante que celle d'autres industries, nous nous engageons tout de même à réduire progressivement notre empreinte environnementale en:

Approuvé par : Comité de gouvernance d'entreprise	Date de révision : 2 novembre 2016	Page : 1 de 5
	Date originale d'entrée en vigueur : 14 juin 2013	

<b>Objet : RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE</b>	Secteur : Audit interne et gestion des risques
	Numéro : 3.0
	Date d'entrée en vigueur : 14 juin 2013. Révisée le 1 <sup>er</sup> novembre 2014, 2 novembre 2016.

- a) Encourageant l'utilisation optimale et efficace des ressources naturelles: l'énergie, l'eau, les matières premières et le papier.
- b) Participant à la lutte aux changements climatiques en mesurant, en gérant et en diminuant nos émissions de substances polluantes et de GES.
- c) Réduisant les matières résiduelles et s'assurant que celles-ci sont récupérées et éliminées de manière adéquate, notamment les déchets électroniques.
- d) Suivant l'évolution des risques environnementaux et mettant en œuvre, au besoin, des mesures correctives dans les meilleurs délais.

### ***2- Participer au développement des collectivités***

Nous sommes soucieux des collectivités que nous desservons et nous participons à leur développement en:

- a) Étant présents dans les collectivités où nous exerçons nos activités et en entretenant des liens étroits avec celles-ci.
- b) Contribuant aux initiatives et aux évènements locaux au moyen de nos services de télévision communautaire -où ces derniers sont offerts-, et des stations de radio dans les marchés desservis.
- c) Soutenant le développement économique local en choisissant des fournisseurs dans notre région, conformément à notre politique d'approvisionnement, et en créant de l'emploi dans les régions où nous sommes présents.
- d) Soutenant le développement social et culturel au moyen de dons et de commandites et en encourageant, auprès de nos employés, le bénévolat et l'implication communautaire.

### ***3- Participer au perfectionnement de nos employés***

Nous sommes d'avis que nos employés sont un atout important et nous nous efforçons de contribuer à leur perfectionnement professionnel et à leur bien-être en:

- a) Offrant des conditions de travail concurrentielles favorisant le bien-être, la santé, la sécurité et la diversité de nos employés.

Approuvé par : Comité de gouvernance d'entreprise	Date de révision : 2 novembre 2016	Page : 2 de 5
	Date originale d'entrée en vigueur : 14 juin 2013	

Objet : <b>RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE</b>	Secteur : Audit interne et gestion des risques
	Numéro : 3.0
	Date d'entrée en vigueur : 14 juin 2013. Révisée le 1 <sup>er</sup> novembre 2014, 2 novembre 2016.

- b) Contribuant au maintien d'un milieu de travail exempt de toute forme de discrimination ou de harcèlement et qui respecte les droits de l'homme.
- c) Développant et mettant en œuvre des programmes favorisant le perfectionnement professionnel.
- d) Sensibilisant les employés et les encourageant à adopter des comportements socialement responsables.

#### ***4- Intégrer les meilleures pratiques en matière de RSE***

De plus en plus, la responsabilité sociale d'entreprise prend de l'ampleur car celle-ci est fortement encouragée par diverses parties-prenantes (gouvernements, investisseurs, organisations non gouvernementales, etc.). Afin de s'assurer que notre approche est conforme aux meilleures pratiques, Cogeco a l'intention de:

- a) Être à l'affût des meilleures pratiques en matière de RSE dans les secteurs des télécommunications et des services électroniques et, au besoin, adapter sa politique en conséquence.
- b) Rechercher continuellement à améliorer nos façons de faire et proposer des produits et services écoénergétiques à ses clients.
- c) Évaluer l'intégration de principes de développement durable dans les activités de ses fournisseurs, conformément au Code de conduite des fournisseurs
- d) Privilégier les fournisseurs qui démontrent une bonne gestion de leurs impacts environnementaux et sociaux.

#### ***5- Agir avec transparence dans la communication de nos activités de RSE***

Cogeco s'engage à mesurer et rendre public la performance de ses programmes de RSE. Cogeco utilise des normes reconnues pour s'assurer que la publication des données relatives à ses activités de RSE est faite de façon transparente et dépeint un portrait juste de sa performance. Dans le cadre de ses activités, la Société prévoit:

- a) Publier, tous les deux ans, un rapport de responsabilité sociale d'entreprise respectant la norme *Global Reporting Initiative (GRI)*.

Approuvé par : Comité de gouvernance d'entreprise	Date de révision : 2 novembre 2016	Page : 3 de 5
	Date originale d'entrée en vigueur : 14 juin 2013	

Objet : <b>RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE</b>	Secteur : Audit interne et gestion des risques
	Numéro : 3.0
	Date d'entrée en vigueur : 14 juin 2013. Révisée le 1 <sup>er</sup> novembre 2014, 2 novembre 2016.

- b) Publier annuellement un rapport dans le cadre du *Carbon Disclosure Project* (CDP).
- c) Promouvoir la politique de RSE auprès de ses employés, clients et fournisseurs.
- d) Assurer une communication claire et juste de la performance de ses activités sociales et environnementales.

#### ***6- Assurer la croissance de la Société par le biais de saines pratiques de gouvernance d'entreprise***

Cogeco s'engage à atteindre et à maintenir des normes élevées en matière de gouvernance et d'éthique et s'efforce à :

- a) Intégrer de bonnes et saines pratiques en matière de gouvernance d'entreprise dans toutes ses sphères d'activités.
- b) Promouvoir l'adhésion aux meilleures pratiques d'affaires ainsi que l'honnêteté, la transparence, la loyauté et l'efficacité dans ses interactions avec les gens et les entreprises.
- c) Maintenir des relations transparentes et respectueuses avec ses clients au moyen d'un excellent service à la clientèle et de programmes honnêtes de commercialisation de ses produits.
- d) Veiller à ce que tous les gestes et toutes les activités d'affaires de la Société soient conformes à la loi en tous égards.

#### **4.0. Responsabilités**

La responsabilité sociale d'entreprise est du ressort du Comité de gouvernance d'entreprise qui est responsable de réviser la Politique sur la RSE ainsi que toute modification lui étant apportée et de proposer son adoption par le conseil d'administration.

La responsable de la RSE est responsable de communiquer et de superviser la mise en œuvre de cette politique.

Approuvé par : Comité de gouvernance d'entreprise	Date de révision : 2 novembre 2016	Page : 4 de 5
	Date originale d'entrée en vigueur : 14 juin 2013	

Objet : <b>RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE</b>	Secteur : Audit interne et gestion des risques
	Numéro : 3.0
	Date d'entrée en vigueur : 14 juin 2013. Révisée le 1 <sup>er</sup> novembre 2014, 2 novembre 2016.

Elle est également responsable de l'élaboration de stratégies et d'initiatives d'entreprise ayant pour but la promotion des principes de RSE énoncés précédemment et, ultimement, d'encourager une conduite des activités de l'entreprise qui soit à la fois socialement responsable et éthique.

Le Comité directeur de la responsabilité sociale d'entreprise, composé de hauts dirigeants de Cogeco et de ses unités d'affaires et entités contrôlées, se réunit minimalement deux fois par année et est responsable de :

- a) Choisir des indicateurs de performance clés et fixer les objectifs que la Société devra atteindre. Ces indicateurs de performance et objectifs contribueront à évaluer le progrès et la performance de la Société en matière de RSE.
- b) Réviser périodiquement la Politique sur la RSE.

Chaque unité d'affaires de Cogeco est responsable de mettre en œuvre les initiatives et les stratégies élaborées par le Comité directeur de la responsabilité sociale d'entreprise.

### **5.0. Politiques et procédures connexes**

- Code d'éthique de Cogeco
- Code de conduite des fournisseurs
- Politique des communications
- Politique d'approvisionnement

### **6.0. Révision**

En raison du caractère évolutif des enjeux liés à la RSE et afin de nous assurer qu'elle demeure actuelle et pertinente, cette présente politique sera révisée régulièrement ou au plus tard tous les cinq ans.

Approuvé par : Comité de gouvernance d'entreprise	Date de révision : 2 novembre 2016	Page : 5 de 5
	Date originale d'entrée en vigueur : 14 juin 2013	